

-----  
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**  
-----**Séance du 7 juillet 2023***L'an deux mille vingt-trois et le sept-juillet à vingt heures.*

| Nombre de Membres         |    |
|---------------------------|----|
| En exercice :             | 23 |
| Présent au Conseil :      | 17 |
| Ayant pris part au vote : | 22 |

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

## Date de la convocation

03/07/2023

## Date d'affichage

13/07/2023

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.*

*Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.*

*Absent : Bernard Jeannin.*

*Secrétaire de séance : Aline Louvrier.*

-----  
*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2023-07-059****OBJET : Travaux de déstratification de la Salle des Fêtes et de la salle socio-culturelle.**

Le Maire explique que la Salle des Fêtes et la Salle socio-culturelle sont très difficiles à chauffer du fait de la hauteur des plafonds.

Afin de réaliser des économies d'énergie, la commune souhaite mettre en place des déstratificateurs d'air pour un coût de 11 448.33€ H.T dans ces deux salles, travaux donnant droit à l'aide « Certificat Economie d'Energie » de 7 389 € qui sera directement déduite de la facture de l'entreprise Alto comme le précise le Maire en ajoutant que le reste à charge de 4 059.33 € H.T devrait connaître un retour sur investissement estimé entre 21 et 48 mois.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- Acceptent l'installation de déstratificateurs d'air dans la Salle des Fêtes et la Salle socio-culturelle pour un restant à charge de 6 349.00€ T.T.C, après déduction de l'aide CEE ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230707-2023\_07\_059-DE

